



# SERVICE DE BASE EN SOUTERRAIN

Figure A-1 :

REPRÉSENTATION DES ZONES ADMISSIBLES DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL AVEC UN CRITÈRE DE DENSITÉ AU MOINS 60 MVA PAR KM<sup>2</sup> SUR UNE DISTANCE MINIMALE DE 2 KM DE RÉSEAU



Figure A-4 :

REPRÉSENTATION DES ZONES ADMISSIBLES DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL AVEC UN CRITÈRE DE DENSITÉ AU MOINS 22 MVA PAR KM<sup>2</sup> SUR UNE DISTANCE MINIMALE DE 2 KM DE RÉSEAU



Rue Moffat, Verdun

Régie de l'énergie  
DOSSIER: R-3964-2016  
DÉPOSÉE EN AUDIENCE  
par l'APCHA  
Date: 12 sept. 2018  
Pièces no: C-APCHA-0051